



Communiqué conjoint - Conférence de presse (18.01.2017)

Lancement du Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle

Lors d'une conférence de presse conjointe, les ministres Lydia Mutsch et Claude Meisch ont présenté le concept du Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle, retenu être un élément important du « Programme National - Promotion de la Santé Affective et Sexuelle ».

Le programme national a été élaboré suite à la **Déclaration d'intention** d'une politique commune de promotion de la santé affective et sexuelle, signée par les ministres de la Santé, de l'Éducation nationale, de la Famille et de l'Égalité des chances en date du 17 juillet 2013.

Comme il est souligné dans le programme, la santé affective et sexuelle est un élément indissociable du bien-être de toute personne, quel que soit son sexe, son âge, sa condition physique ou psychique, son origine ou encore sa situation socioéconomique.

Selon la ministre de la Santé, la santé affective et sexuelle ne se limite pas aux relations sexuelles, mais inclut l'affectivité, le respect de soi et de l'autre, les spécificités du genre et des identités sexuelles. Il s'agit de la promotion des relations sexuelles sans risque et de la promotion d'une santé sexuelle démunie de toute forme de violence et de toute forme de discrimination.

Vers une approche interdisciplinaire et une mise en réseau de tous les acteurs impliqués

Afin de concrétiser cette politique commune, les ministères impliqués ont adopté une approche interdisciplinaire ainsi qu'une approche qui a permis la mise en réseau de tous les acteurs du terrain impliqués pour élaborer un plan d'action répondant aux besoins très diversifiés de notre population, à savoir le « Plan d'action national - Santé affective et sexuelle » pour les années 2013 -2016.

Pour atteindre les objectifs fixés tant dans le Programme National que dans le Plan d'action national, la création d'un **Centre national de référence (CNR) pour la promotion de la santé affective et sexuelle**, est un élément de première importance.

Ainsi, le Centre national de référence est une plateforme pour compiler, harmoniser et mettre en réseaux les connaissances, les compétences et expertises nationales en matière de sexualité au niveau du pays.

Élément-phare pour promouvoir la santé affective et sexuelle à tous les niveaux

Dans ce sens, le CNR investira dans la sensibilisation et l'information, répondant aux besoins de l'individu et de la collectivité ainsi qu'à leurs spécificités particulières et la mise en place d'un

environnement socio-politique, éducatif, économique et réglementaire propice à la santé affective et sexuelle.

Le Centre national de référence sera aussi en charge des formations initiales et continues des intervenants, tout comme de l'identification et de la discussion des modèles et outils de bonnes pratiques.

Les missions du Centre national de référence ne se limitent point à l'éducation sexuelle proprement dite, donc à transmettre des informations et des connaissances pertinentes, mais visent une approche plus globale et holistique, impliquant les principes de la promotion de la santé sexuelle tels que définis par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Ainsi, la promotion de la santé affective et sexuelle ne relève pas seulement du secteur sanitaire, elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être général en s'appuyant sur des environnements et des circonstances favorables.

La promotion de la santé affective et sexuelle contribue également de manière générale et spécifique à la santé et au bien-être des personnes, à la prévention et à la réduction des risques liés à la sexualité, à la protection des populations vis-à-vis de toutes les formes de violences, notamment aussi des violences sexuelles, de la commercialisation du sexe, de l'exploitation sexuelle et participe à la lutte contre les stéréotypes et les préjugés qui fondent les discriminations.

[Les enfants et les jeunes : un public cible prioritaire](#)

Les enfants et les jeunes sont un public cible prioritaire dans le cadre de l'éducation sexuelle et affective dans le champ d'action du Centre national de Référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle.

Ce dernier interviendra pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à différents niveaux :

En matière d'éducation non-formelle, le cadre de référence instauré par la loi sur la jeunesse du 24 avril 2016 cite l'éducation affective et sexuelle et les relations avec autrui parmi les champs d'action essentiels à mettre en œuvre par les structures d'encadrement et d'accueil. À ce niveau, le Centre sera un partenaire important dans l'accompagnement et le développement des concepts, des méthodes et des bonnes pratiques à l'attention des maisons relais, des crèches et des maisons de jeunes, mais aussi pour la formation des professionnels socio-éducatifs.

Au niveau de l'éducation formelle, dans les écoles fondamentales et les lycées, le Centre pourra fournir une aide en matière de formation continue et d'information. Il pourra aussi contribuer à compléter le stock disponible des bibliothèques scolaires par du matériel didactique et thématique adapté et conseiller les commissions des programmes quant au choix du matériel didactique et pédagogique.

[Concept pour la création du Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle](#)

Le **Concept** pour la création du Centre national de référence a été élaboré par un comité de pilotage, composé des ministères impliqués, ainsi que des acteurs clefs en matière de santé sexuelle au

niveau du pays, à savoir le Planning familial, la HIV Berodung de la Croix-Rouge et le CPOS (Centre de psychologie et d'orientation scolaires).

Le comité de pilotage a également proposé le Planning familial comme gestionnaire pour assumer la tâche de la mise en œuvre du CNR.

La **Convention** portant création du Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle a été signée par le ministère de la Santé et le Planning familial.

Communiqué par le ministère de la Santé et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

INFORMATION NON DESTINÉE À PUBLICATION

Contacts :

Monique Putz

E-mail: monique.putz@ms.etat.lu

Tél.: (+352) 247-85624

Myriam Bamberg

E-mail: myriam.bamberg@men.lu

Tél.: (+352) 247-85252